

Image not found or type unknown



Aide juridique assurance habitation

Par **Kevin H**, le **22/01/2023 à 16:48**

BJ,
Je suis en litige avec un voisin depuis 2 ans et demi. Je ne savais pas que mon assurance avait un service litige. Est ce que c'est trop tard pour demander leur aide ? Il y a t-il un limit de temps ?
Merci xxxxxxxx

Par **BrunoDeprais**, le **22/01/2023 à 17:39**

Bonjour,

Le plus simple est de poser la question à l'assurance.

Par **amajuris**, le **22/01/2023 à 17:40**

bonjour,
comme chaque contrat d'assurance est différent, il vous faut poser votre question directement à votre assurance.
salutations

Par **yapasdequoi**, le **22/01/2023 à 18:57**

Bonjour,
Tout est possible. Toutefois si l'assureur vous répond qu'après 2 ans c'est trop tard, vous ne serez pas étonné.

Par **chaber**, le **23/01/2023** à **14:06**

bonjour
Normalement selon les conditions générales des contrats d'assurance il est fait obligation de déclarer le sinistre dans les 5 jours.
La Cour de Cassation a été plus large en précisant que la prise en charge doit être effectuée si déclaration dans la garantie biennale du code des assurances sauf s'il y a préjudice pour l'assureur.
Dans votre cas 2 ans et demi l'assureur n'interviendra pas